



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 8 novembre 2023

Procès-verbal de la cinquante-quatrième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 8 novembre 2023 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

M. Luc Proulx, Président

Mme Jenny Lehoux, 2^e vice-présidente

M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier

Les membres suivants étaient absents :

M. Daniel Samson 1^{er} vice-président

M. Jean Cliche, administrateur

Était également présents : M. Harold Guay, président du comité aviseur finances et Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 16h07. Le quorum est atteint avec M. Proulx, M. Dumais et Mme Lehoux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. Des ajouts sont faits à l'ordre du jour par le président soit le point 5.4 PDE et 5.5 Approbation des comptes de dépenses. Il est proposé de débiter par le point 5.3 soit le comité aviseur finances puisque M. Guay est présent pour ce point.

Résolution CE54/08112023/001

Il est proposé par Monsieur Luc Proulx

appuyé par Madame Jenny Lehoux

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

5.3 Comité aviseur finances (avancement des démarches)

M. Guay mentionne que la direction et lui-même ont rencontré le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Le répondant a demandé au COBARIC de produire des documents de présentation pour le comité décideur du réseau d'investisseurs. On vise le tout pour début décembre. Mme Brochu doit contacter M. Jérôme Leclerc de Développement économique Nouvelle-Beauce (DENB) qui soutient la direction au niveau du suivi de caisse. La demande est toujours pour 50 000\$ en soutien du fonds de roulement du COBARIC.

Concernant le remboursement du prêt CUEC de 40 000\$, la date est maintenant prévue au 16 janvier au lieu du 31 décembre. Un prêt est également possible via Desjardins. Selon les informations transmises par une conseillère, un prêt de 3 ans est aux alentours de 11,25% ce qui est moindre que d'utiliser la marge de crédit présentement



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

disponible. Cette démarche peut être enclenchée un peu plus tard puisque l'on veut présenter un dossier le plus solide possible pour la demande au RISQ.

Une rencontre du comité aviseur finances est prévue après le CA du 16 novembre. Par la suite un CA électronique pourra être fait afin d'obtenir les résolutions spécifiques pour chacune des démarches.

On remercie M. Guay pour ce suivi et il quitte la rencontre.

3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 12 septembre 2023

Une coquille est modifiée directement au procès-verbal.
Un suivi du point 4.5 (MRC des Etchemins) est fait par le président.

M. Proulx a discuté avec la directrice générale de la MRC des Etchemins du pourquoi un élu est demandé en représentation au sein de notre conseil d'administration. Elle a mieux compris le besoin et fera le suivi avec son conseil des maires.

Résolution CE54/08112023/002

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Olivier Dumais
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le procès-verbal de la 53^e rencontre du comité exécutif.

4. Suivis administratifs

4.1 Comptes payés de septembre, Visa septembre et octobre 2023 et remise Visa

La direction présente la liste des comptes payés de septembre et les comptes Visa. Les membres posent des questions sur certaines dépenses à la direction. Le tout est conforme.

Résolution CE54/08112023/003

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la liste des comptes payés de septembre et les comptes Visa de septembre et octobre 2023.

4.2 État des résultats au 30 septembre 2023

La direction présente l'état des résultats au 30 septembre 2023.

5. Suivi des administrateurs

5.1 Présence du COBARIC à l'AGA de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Mme Lehoux était présente à l'AGA. Elle résume les éléments discutés en lien avec la mission du COBARIC. Une résolution concernant la zone littorale a été faite où la collaboration avec le COBARIC a été mentionnée. Une copie de cette résolution sera normalement transmise par la greffière de l'UPA. Sinon la direction en fera la demande.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

5.2 Suivi dossier voie de contournement Lac-Mégantic

M. Proulx résume les communications d'octobre qu'il y a eu entre la TREMCA, le COBARIC et les médias en lien avec la lettre transmise au Ministre de l'environnement de notre côté et le besoin d'une étude évoquée par les maires. Tout le monde est maintenant sur la même longueur d'onde. Le COBARIC est toujours en attente d'une réponse du MELCCFP.

Le point 5.3 a été traité en début de rencontre.

5.4 PDE

En prévision du prochain CA, M. Proulx explique comment l'on prévoit fonctionner pour l'approbation des objectifs et orientations du PDE. Il exprime certains enjeux qu'il faudra s'assurer de discuter avec les administrateurs.

5.5 Approbation des comptes de dépenses

Le président se questionne sur qui approuve les comptes de dépenses de la direction. Elle répond qu'il s'agit de la comptable, Mme Paradis. On mentionne que ce n'est pas une urgence, mais que le secrétaire-trésorier pourrait les approuver conjointement avec la comptable. La direction est d'avis que cela serait une bonne pratique à mettre en place.

Résolution CE54/08112023/003

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

QUE le secrétaire-trésorier APPROUVE les comptes de dépenses de la direction générale et que la méthode puisse être définie avec la comptable de l'organisme.

6. Présentations de Marine Gaumer, responsable des communications au COBARIC

6.1 Rapport de présence web

Mme Gaumer présente le rapport de présence web du COBARIC. Ce document permet notamment de connaître quelles pages sont les plus vues et de quelles façons le visiteur interagit avec l'information. En plus des informations sur le site web, le rapport contient des statistiques de nos réseaux sociaux.

6.2 Suivi du comité communications (30^e du COBARIC)

Selon les résultats du sondage transmis aux administrateurs et aux membres, le 30^e serait un grand événement en septembre ou octobre 2024 suivi de petites activités en 2024 et 2025. Le président mentionne que l'on vise des coûts nuls pour le 30^e et que M. Russell Gilbert a accepté d'être l'ambassadeur du COBARIC afin de permettre le tout. Une rencontre sera faite avec lui, le président et la direction cet hiver afin de mieux discuter de son implication.

Pour le plan de communication du COBARIC, ce dernier sera présenté au conseil d'administration de janvier pour commentaires, puis au comité exécutif de février, pour une approbation finale par le CA en février 2024. La prochaine rencontre du comité communication aura lieu en décembre pour travailler sur l'identité



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

visuelle de l'organisme. Ce travail servira à la firme d'étudiants qui proposera un concept final pour mai 2024.

Résolution CE54/08112023/004

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 17h52.

*M. Luc Proulx
Président*

*M. Olivier Dumais
Secrétaire-Trésorier*

